

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE

Nous nous référons à notre demande et/ou entretien au cours duquel nous vous avons marqué notre intérêt pour l'acquisition des actifs de la liquidation judiciaire de Madame Lilli WU.

Dans le cadre de l'offre que nous pourrions être amenés à formuler, il a été convenu que vous nous délivrerez toute l'information que vous disposez, cette information recouvrant notamment toute communication orale ou écrite concernant :

- les informations concernant le fonds de commerce,
- le détail des activités de la société,
- le détail des installations,
- le cahier des charges,
- les comptes annuels,
- le bail commercial,
- et toute informations se rapportant à la présente procédure.

Nous avons pris bonne note que vous êtes habilité à nous délivrer ces informations dans le cadre du mandat qui vous a été confié par le Tribunal. Nous avons également pris bonne note que les offres devront être faites selon les modalités de l'article L 642-19 du Code du Commerce et de la jurisprudence y afférente et que nous ne pourrions pas nous prévaloir d'une éventuelle information insuffisante.

Nous nous engageons par la présente à traiter confidentiellement toute information que vous pourrez nous communiquer. En conséquence, nous n'en communiquerons aucun élément à qui que ce soit, sauf accord exprès de votre part.

La totalité de l'information ne pourra être utilisée que pour nous permettre de prendre notre décision finale de présenter ou non une offre d'acquisition et il est bien entendu que le présent accord ne nous confère aucun droit de quelque nature que ce soit.

Les informations ainsi fournies par vos soins devront être traitées par nous-mêmes dans le délai de dépôt des offres fixé au vendredi 17 avril 2026 à 12h00 en votre étude.

Dans l'hypothèse où nous ne formulerions pas d'offre, nous vous restituerons la totalité des documents que vous aurez pu nous confier au titre des présentes. Il en sera de même si nous ne sommes pas désignés en qualité de cessionnaire.

Le présent accord de confidentialité prend effet ce jour et se terminera le jour où une décision de justice ayant force de chose jugée aura désigné le cessionnaire des actifs de la société concernée.

Fait le :

A :

Signature